

COMMUNE DE MALLING/PETITE-HETTANGE
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 mai 2024 à 20 h00

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance plénière, en nombre prescrit par la loi, le 28 mai 2024 à 20h00, en Mairie de Malling, sous la présidence de Madame LUZERNE Marie Rose, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

- en fonction : 12 Quorum atteint Oui Non
- présents à l'ouverture de la séance: 8
- procurations : 3
- absent excusé : 1

LUZERNE M-Rose	X	BAYARD Richard	X	MENANT Aurélie	X
CORREIA Manuel	X	BACKES Fabien		FERRY Jean-Louis	
GRANTHIL Gilbert	X	KIPPER Gérard		MICHELS Roger	X
POESY Frédéric		PULL Michel	X	SABE Daniel	X

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, Madame LUZERNE Marie Rose, Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h05.

Présents par procurations :

- M. Fabien BACKES a donné procuration à M. Richard BAYARD
- M. Jean-Louis FERRY a donné procuration à M. Michel PULL
- M. Gérard KIPPER a donné procuration à M. Mme Marie-Rose LUZERNE

Absents :

- M. Frédéric POESY (excusé)

Secrétaire de Séance : M. Gilbert GRANTHIL est élu secrétaire de séance, à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L2121-5 du CGCT.

ORDRE DU JOUR (affiché le 23 mai 2024)

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2024
2. Compte-rendu des décisions prises par le Maire
3. Décision modificative No 1 Budget Lotissement du Domaine de la Prairie
4. Remplacement de la chaudière de l'ancienne mairie/salle des associations, 2 rue du Plan d'Eau – demande de subventions
5. Remplacement de la chaudière et ballon d'eau chaude au bloc sanitaire du camping – installation de panneaux solaires – demande de subventions
6. Aménagement d'une zone de loisirs – Rue du Plan d'Eau – Malling – demande de subventions

Point N°1: Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2024

Expose que les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 18 octobre et 2 novembre 2021 ont été adressés à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors desdites séances et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet de ces procès-verbaux, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ces derniers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : **Adopte**, le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 3 avril 2024 dans son intégralité.

Point N°2: Compte rendu des décisions prises par le Maire

Par délibération en date du 29 mai 2020 et en application des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal a donné délégation au Maire sur les matières prévues par les textes.

En conformité avec ces derniers, et par la présente communication il rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans ce cadre :

N°	Date	Désignation	Montant HT
15/2024	25/04/2024	DEVIS – GALLANI Géomètre – pour un levé topographique et parcellaire au droit du futur escalier entre la Place Saint-Séverin et la Moselle à Malling - Commune	750,- €
16/2024	13/05/2024	DEVIS – ENEDIS – Proposition de raccordement électrique du Lotissement Domaine de la Prairie	7 930,44 €
17/2024	03/05/2024	DEVIS – ACF – Convention d’inspection périodique – vérifications réglementaires des installations et équipements techniques des bâtiments communaux – installations électriques et installation de gaz combustible - Commune	1 420,68 € €
18/2024	23/04/2024	FACTURE – IKEA – meubles tisanière mairie - Commune	1 228,97 €
19/2024	26/04/2024	FACTURE – CASTORAMA – Evier – robinet – carrelage tisanière - Commune	343,13 €
20/2024	15/05/2024	FACTURE – Diabl’en Caval – matériel clôture électrique – paddock du camping	412,90 €
21/2024	17/04/2024	FACTURE – CASTORAMA – carrelage et matériel pour sanitaires du camping	802,67 €
22/2024	30/04/2024	FACTURE – MEQUISA – Mitigeur centralisé pour sanitaires camping	653,62
23/2024	26/04/2024	FACTURE – XL Enseignes – Remplacement signalétique du camping	1 220,- €

Point N°3: Décision modificative No 1 budget Lotissement du Domaine de la Prairie

Madame le Maire rappelle le vote du 3 avril 2024, du Budget Primitif Annexe Lotissement « Domaine de la Prairie » - Exercice 2024 comme suit :

Fonctionnement dépenses			Fonctionnement recettes		
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
11	Charges à caractère général	554 000,00	70	Prod. Services, domaine, ventes diverses	1 325 000,00
66	Charges financières	4 000,00	042	Op. ordre transfert entre sections	583 650,40
023	Virement. à la section d'investissement	1 338 993,65			
042	Op. ordre transfert entre sections	11 650,40			
D002	Résultat reporté	- 6,35			
	TOTAL	1 908 650,40		TOTAL	1 908 650,40

Investissement dépenses			Investissement recettes		
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
21	Immobilisations corporelles	517 500,00	021	Virement de la section de fonctionnement	1 338 993,65
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000,00	040	Op. ordre transf. entre sections	111 650,40
040	Op. ordre transfert entre sections	572 650,40			
D001	Solde exécution négatif reporté	- 11 650,40			
	TOTAL	1 105 800,80		TOTAL	1 450 644,05

Madame le Maire informe l'Assemblée Délibérante qu'une erreur de plume a impacté les écritures de stock modifiant ainsi les chiffres comme suit :

Le budget lotissement Domaine de la prairie modifié, soumis à l'approbation de l'Assemblée délibérante, s'équilibre en dépenses et en recettes – Section de Fonctionnement - à la hauteur de **1 894 650,40 €**.

Il s'articule en investissement dépenses à la hauteur de **1 098 800,80 €** et en investissement recettes à hauteur de **1 436 644,05 €**.

Fonctionnement dépenses			Fonctionnement recettes		
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
11	Charges à caractère général	554 000,00	70	Prod. Services, domaine, ventes diverses	1 325 000,00
66	Charges financières	4 000,00	042	Op. ordre transfert entre sections	565 650,40
023	Virement. à la section d'investissement	1 324 993,65	796-043	Transfert de charges financières	4 000,00
042	Op. ordre transfert entre sections	11 650,40			
D002	Résultat reporté	- 6,35			
	TOTAL	1 894 650,40		TOTAL	1 894 650,40

Investissement dépenses			Investissement recettes		
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
21	Immobilisations corporelles	517 500,00	021	Virement de la section de fonctionnement	1 324 993,65
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000,00	040	Op. ordre transfert entre sections	111 650,40
040	Op. ordre transfert entre sections	565 650,40			
D001	Solde exécution négatif reporté	- 11 650,40			
	TOTAL	1 098 800,80		TOTAL	1 436 644,05

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L2311-1 à 2343-2

- Vu l'énoncé de l'anomalie relevée par la Trésorerie de Hayange

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : Approuve les modifications énoncées ci-dessous.

Point N°4: Remplacement de la chaudière de l'ancienne mairie/salle des associations, 2 rue du Plan d'Eau – demande de subventions

Madame le Maire informe l'Assemblée délibérante du projet de remplacement de la chaudière de l'ancienne mairie, 2 rue du Plan d'Eau.

Le système de chauffe de l'ancienne mairie est une chaudière à fioul traditionnelle qui date de plus de 30 ans. Les brûleurs datent également de plus de 30 ans.

Cette chaudière fonctionne encore mais montre des signes de faiblesse qu'il ne faut pas ignorer. Il n'est en effet plus possible de trouver les pièces qui permettent la réparation du système. En août 2023, il a été nécessaire d'intervenir sur le collecteur d'aller-retour d'eau. Cette pièce n'a pas été remplacée mais mécano-soudée sur mesure intégrant la vanne trois voies de mélange. Sans cette intervention de fortune, l'installation aurait été à l'arrêt.

La chaudière a bien fonctionné sur l'ensemble de la saison de chauffe mais la prochaine panne majeure risque d'être sans solution et de tomber durant la période froide. Il ne faut pas risquer de laisser le bâtiment sans chauffage (le temps de réparer si toutefois cela était possible et le temps de trouver une nouvelle chaudière et de l'installer).

Les avantages de remplacer cette chaudière par une nouvelle installation sont les suivants :

- appareil de nouvelle génération avec brûleur qui utilise le fioul et le bio-fioul
- équipée d'un régulateur plus performant
- système à condensation avec, au minima, 30% de rendement supérieur
- tubage de la cheminée
- remplacement des 4 accélérateurs sur les 4 circuits actuels par une seule pompe

Le coût de ce remplacement sera de 16 000,- € HT (devis de la société Climat Therm du 20 mars 2024)

Madame le Maire informe l'Assemblée délibérante que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre de la DETR/DSIL et il convient donc de présenter le dossier validé par l'organe délibérant.

Vu l'avis favorable du bureau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présent et représentés:

Article 1^{er} : Approuve le projet ci-dessus mentionné ;

Article 2 : Arrête le plan de financement prévisionnel ci-après :

Désignation du projet	Dépenses HT	Subvention	Montant subventionnable	Montant sollicité
Remplacement de la chaudière	16 000,00 €	DETR/DSIL	35 %	5 600,00 €
Salle des associations				
		Fonds propres		10 400,00 €
TOTAL	16 000,00 €		100 %	16 000,00 €

Article 3 : Sollicite l'aide au taux le plus large au titre de la DETR/DSIL ;

Article 4 : **Accepte** le financement du solde résiduel par les fonds propres de la commune ;

Article 5 : **Donne** plein pouvoir à Madame le Maire pour déposer les demandes de subventions auprès de l'Etat et à signer les documents qui se rapporteront à la réalisation de ce projet.

Point N°5 : Remplacement de la chaudière et ballon d'eau chaude au bloc sanitaire du camping – installation de panneaux solaires – demande de subventions

Madame le Maire informe l'Assemblée délibérante du projet de remplacement de la chaudière à gaz propane du camping par un ensemble chauffe-eau individuel solaire et d'une chaudière gaz.

La chaudière à gaz actuelle fonctionne encore mais montre des signes de faiblesse qu'il ne faut pas ignorer. De plus, la consommation de gaz importante à un coût augmentant nous encourage à envisager son remplacement.

La solution de remplacement envisagée (chauffe-eau solaire et chaudière à gaz) présente les avantages suivants :

- chaudière à gaz nouvelle génération d'une performance supérieure à l'ancienne
- chauffage au gaz couplé à un système de chauffe par 2 capteurs solaires de 4.6 m2 ce qui permet d'anticiper 70% d'économie de gaz.
- Les deux circuits (gaz et solaire) sont « glycolés », aucun risque de gel et plus de nécessité de vidanger le système en début de saison froide

Le coût de ce remplacement sera de 12 000,- € HT (devis de la société Climat Therm du 16 avril 2024)

Madame le Maire informe l'Assemblée délibérante que la commune peut bénéficier d'une subvention de la Région Grand Est. et il convient donc de présenter le dossier validé par l'organe délibérant.

Vu l'avis favorable du bureau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présent et représentés:

Article 1^{er} : **Approuve** le projet ci-dessus mentionné ;

Article 2 : **Arrête** le plan de financement prévisionnel ci-après :

Désignation du projet	Dépenses HT	Subvention	Montant subventionnable	Montant sollicité
Remplacement de la chaudière et ballon d'eau chaude au bloc sanitaire du camping – installation de panneaux solaires	12 000,00 €	Climaxion	55 %	6 600,00 €
		Fonds propres		5 400,00 €
TOTAL	12 000,00 €		100 %	12 000,00 €

Article 3 : **Sollicite** l'aide au taux le plus large auprès de Climaxion ;

Article 4 : **Accepte** le financement du solde résiduel par les fonds propres de la commune ;

Article 5 : **Donne** plein pouvoir à Madame le Maire pour déposer les demandes de subventions auprès de l'Etat et à signer les documents qui se rapporteront à la réalisation de ce projet.

Point N°6 : Aménagement d'une zone de loisirs – Rue du Plan d'Eau – demande de subventions

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante du projet de l'aménagement d'une zone de loisirs rue du plan d'eau à Malling. Cette zone fera la continuité entre le terrain de basket actuel et le petit terrain de football et viendra compléter l'offre avec des jeux pour jeunes enfants, des agrès pour une aire de « Street Workout » et la pose d'un banc et d'une table de pique-nique. Ce projet sera conforté par la plantation d'arbres et de végétaux afin d'assurer une zone ombragée.

Le montant de l'opération est de **50 000 € HT**. La société IMAJ sera en charge de la commande.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024 et de la Région Grand Est pour l'amélioration du cadre de vie et l'aménagement qualitatif d'espaces publics.

- Vu l'avis favorable bureau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présent et représentés:

Article 1^{er} : Approuve le projet ci-dessus mentionné ;

Article 2 : Arrête le plan de financement prévisionnel ci-après :

Désignation du projet	Dépenses HT	Subvention	Montant subventionnable	Montant sollicité
Aménagement d'une zone de loisirs rue du plan d'eau	50 000.00 €	DETR	30 %	15 000,00 €
		Région Grand Est	20 %	10 000,00 €
		Fonds propres		25 000,00 €
TOTAL	50 000,00 €		100 %	50 000,00 €

Article 3 : Sollicite l'aide au taux le plus large au titre de la DETR 2024 et auprès de la Région Grand Est ;

Article 4 : Accepte le financement du solde résiduel par les fonds propres de la commune ;

Article 5 : Inscrit les crédits nécessaires au budget primitif 2024 de la Commune – section d'investissement

Article 6 : Donne plein pouvoir à Madame le Maire pour déposer les demandes de subventions auprès du représentant de l'Etat à la sous-Préfecture et de la Région Grand Est à signer les documents qui se rapporteront à la réalisation de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance à 21h25

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à MALLING

Les jours, mois et ans susdits

Madame le Maire LUZERNE Marie-Rose

Date d'approbation du présent Procès-verbal	
Signature Madame le Maire	Marie-Rose LUZERNE
Signature Secrétaire de séance	Gilbert GRANTHIL